

RAPPELS DE LA S.C.C.

Field trials

Il est rappelé qu'en application des décisions du Comité de la SCC en date du 14/09/2005
« Les carnets de travail doivent être déposés le matin du concours au secrétariat organisateur : **carnet de travail Pré-rempli par le conducteur**, le juge n'ayant que le classement et sa signature à mettre »

D'autre part les carnets lors de la demande à la SCC sont envoyés par retour, la formule « demande en cours » n'est donc pas une excuse !

Expositions

Les chiens en cours d'inscription au LOF ayant plus de 6 mois ne seront plus admis dans les expositions et leur engagement doit être refusé.

Pour les expositions canines nationales, pourront être engagés, les chiens d'apparence de races dans le seul but de confirmation pour une inscription à titre initial. Ils ne pourront donc être inscrits qu'à une seule exposition.

Les inscriptions au livre des origines sont faites au jour le jour, il n'est donc plus question d'admettre un chiot de plus de 6 mois avec les mentions « en cours d'inscription », « LOF en cours », « dossier SCC en cours ».

Cette décision n'est que la simple application du règlement des expositions. IL n'y aura donc plus de tolérance

Rappel du 6/11/2008 par Monsieur André VARLET directeur des relations institutionnelles de la SCC

Quelques chiffres fournis par la SCC concernant les field-trials

Automne

230 épreuves de Field-Trials en automne pour chiens d'arrêt avec 10.710 passages

Printemps

143 épreuves de printemps pour chiens d'arrêt avec 10.90 passages

Ete

77 épreuves en été pour chiens d'arrêt avec 2.477 passages

Grande quête

10 épreuves de grande quête avec 299 passages